Compil. For. 7703-9233-9504-9576-5510-6529-7046
Révision : avril 1995

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0,5 1 1,5 2 2,5 3,0 Kilomètres

V

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— — secondaire
— — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église. École. Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — — (emprise)
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides

Ligne de faîte, bassin primaire
— — bassin secondaire
— — bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de parcelle
Ligne de rang, de lots
Contour des peuplements
Contour des interventions

LÉGENDE DE LA COMPTABILITÉ FORESTIÈRE

Coupe par trouées ..... ctr
Coupe avec réserves de la régénération ..... cra
Coupe avec réserves de semenciers ..... crs
Coupe progressive d'ensemencement ..... cpe
Coupe à diamètre limite ..... cdl
Coupe à diamètre limite et dégagement des tiges d'avenir ..... cdd
Coupe de jardinage ..... cja
Bricolage pierreux (dégagé au sol) ..... brp
Plantation à racines nues ..... pln
Plantation de boutures ..... pbo
Plantation de boutures ..... pbo
Ensemencement ..... ens
Éclaircie commerciale ..... ecc
Récolte dans les tiges boisées (abattis libres) ..... rcl

N.B. Ces interventions s'ajoutent aux perturbations et aux origines de la légende forestière.

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux
- (coupe essence compagne prédominante)
- à sapin et/ou épinette blanche
- épinette noire et/ou épinette rouge
- à pin blanc et/ou pin rouge
- à pin blanc
- à pin gris
- à thuya (cèdre)
- à mélèze
- à pelouse (plantation)

Pessière
- (épinette noire et/ou épinette rouge occupent plus de 75% de la partie résineuse.)
- à sapin et/ou épinette blanche
- à thuya (cèdre)
- à mélèze
- à pin blanc
- à pin blanc et/ou pin rouge
- à pin rouge
- à pin gris
- à sapin et/ou épinette blanche
- (plantation d'épinette blanche)
- (plantation d'épinette rouge)
- (plantation d'épinette noire)
- (plantation d'épinette)

Sapinière
- (le sapin et/ou l'épinette blanche occupent plus de 75% de la partie résineuse)
- (toutes essences compagnes prédominantes)
- à thuya (cèdre)
- à épinette noire et/ou épinette rouge
- à pin blanc et/ou pin rouge
- à pin rouge
- à pin gris
- à mélèze
- à épinette de sapin (sumac)

Pinède à pin blanc
- à pin rouge
- (le pin blanc occupent plus de 75% de la partie résineuse)
- (toutes essences compagnes prédominantes)
- à épinette noire et/ou épinette rouge
- avec mélèze
- avec thuya (cèdre)
- avec pruche
- avec sapin et/ou épinette blanche

Pinède à pin rouge
- (le pin rouge occupe plus de 75% de la partie résineuse)
- (toutes essences compagnes prédominantes)
- à épinette noire et/ou épinette rouge
- avec mélèze
- avec thuya (cèdre)
- avec pruche
- avec sapin et/ou épinette blanche
- (plantation)

Pinède à pin gris
- (le pin gris occupe plus de 75% de la partie résineuse)
- (toutes essences compagnes prédominantes)
- à épinette noire et/ou épinette rouge
- avec mélèze
- avec thuya (cèdre)
- avec pin blanc et/ou pin rouge
- avec pruche
- avec sapin et/ou épinette blanche
- (plantation de pin sylvestre)

Cédrière
- (le thuya occupe plus de 75% de la partie résineuse)
- (toutes essences compagnes prédominantes)
- à épinette noire et/ou épinette rouge
- à mélèze
- à pin blanc et/ou pin rouge
- à pin rouge
- à pin gris
- à pruche
- à sapin et/ou épinette blanche
- (plantation de thuya)

Pruchière
- (la pruche occupe plus de70% de la partie résineuse)
- (toutes essences compagnes prédominantes)
- à thuya (cèdre)
- à épinette noire et/ou épinette rouge
- à mélèze
- à pin blanc et/ou pin rouge
- à pin rouge
- à pin gris
- à sapin et/ou épinette blanche
- (plantation)

Mélèzin
- (le mélèze occupe plus de 75% de la partie résineuse)
- (toutes essences compagnes prédominantes)
- à thuya (cèdre)
- à épinette noire et/ou épinette rouge
- à pin blanc et/ou rouge
- à pin rouge
- à pin gris
- à pruche
- à sapin et/ou épinette blanche
- (plantation de mélèze européen)
- (plantation de mélèze japonais)
- (plantation de mélèze laricin)

TYPE DE COUVERT

MÉLANGÉS (groupements et sous-groupements)

Feuillu d'essences intolérantes avec pin gris
- avec pin blanc
- avec pin rouge
- avec résineux
- avec sapin
- avec épinette noire ou rouge

Bouleau à bouleau blanc avec sapin
- avec épinette noire ou rouge
- avec pin gris
- avec pin blanc
- avec pin blanc et épinette noire ou rouge

Bouleau à bouleau jaune avec pin blanc
- avec pin gris
- avec résineux

Peuplement avec sapin
- avec pin gris
- avec pin blanc
- avec pin rouge
- avec pin blanc et épinette noire ou rouge
- avec résineux

Épinette noire avec résineux
- à pin blanc

Épinette rouge avec résineux
- à pin blanc

Mélangés d'feuillus tolérants
- sur station humide

Feuillus (groupements)

Feuillus
- d'essences intolérantes
- d'essences tolérantes
- sur station humide

Bouleau à bouleau blanc
- à bouleau jaune

Peuplement avec sapin

Épinette rouge

Épinette
- à bouleau blanc
- à bouleau jaune
- à peuplier
- à feuillus d'essences intolérantes
- à feuillus d'essences tolérantes

Plantation d'épinette à sucre
- de bouleau jaune
- de peuplier
- de peuplier hybride

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec
Dénudé et semi-dénudé humide

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Terrain agricole
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle ..... cp
Coupe partielle en damier ..... cd
Coupe partielle par bande ..... cb
Coupe partielle par trouées ..... ctr
Chablis partiel ..... chp
Épidémie légère ..... ep
Brûlis partiel ..... brp

DÉFOLIATION

0-50% 50-100%

ORIGINE

Coupe totale ..... cf
Brûlis ..... br
Chablis total ..... ch
Épidémie sévère ..... ep
Friche ..... fr
Plantation ..... p

CLASSES D'ÂGE

FORÊT RÉGULIÈRE

CLASSES	TIGES DE:
10 (ans)	0-20 cm
30 "	21-40
50 "	41-60
70 "	61-80
90 "	81-100
120 "	101 et plus

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES	
70-30 (ans)	30-10 (ans)
80-30 "	30-10 "
80-50 "	50-30 "
90-50 "	50-30 "
90-70 "	70-50 "
100-70 "	70-50 "

FORÊT IRRÉGULIÈRE

JR (jeune irrégulier) — Peuplement irrégulier dont la majorité des tiges sont de moins de 8 cm DHP.
Autres peuplements irréguliers — Peuplement irrégulier dont la majorité des tiges sont de plus de 8 cm DHP.
VI (vieux irrégulier) — Peuplement irrégulier dont la majorité des tiges sont de plus de 60 cm DHP.
Autres peuplements irréguliers (majorité des tiges ont plus de 60 cm).

GRILLE DENSITÉ - HAUTEUR

HAUTEUR / DENSITÉ	20m 1	15m 2	10m 3	7m 4	5m 5	3m 6
A	A1	A2	A3	A4	A5	A6
B 90%	B1	B2	B3	B4	B5	B6
C 60%	C1	C2	C3	C4	C5	C6
D 25%	D1	D2	D3	D4	D5	D6

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30 %	aucun
Modérée	31 à 60 %	°
Forte	61 à 90 %	°
Abrupte	91 % et plus	°

N.B. : Les classes de pente sont indiquées dans les feuillets publiques seulement.

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S 183 C3 C4 50 m 10
- 10 — densification
- C4 — classe de pente
- 50 — classe d'âge
- m — perturbation
- C3 — classe de hauteur
- 183 — classe de densité
- S — sous groupe d'essences
- — groupement d'essences

R C3 c4 B3 10 t
- 10 — classe de pente
- t — classe d'âge
- B3 — classe de l'origine
- c4 — densité
- C3 — classe de hauteur
- R — classe de densité
- — type de couvert

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR : SUR. DVNG. FOR., PERREAULT ET ASS.
SIGNATURE

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative 7
Unité de gestion 73
Unité d'aménagement 1
Unité de sondage 000 02 04
Mode de tenure ou de gestion
Bloc d'aménagement
Concessionnaire ou autres
Bassin hydrographique 30603
Bassin primaire
Bassin secondaire
Unité de gestion privée
Municipalité 80 900
Division de recensement
Municipalité
Cadastre
Parcelle ..... 1199 *
Région écologique ..... 31 *
H.R.E. 730 VALLÉE DE LA GATINEAU

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

Photographie aérienne : 1981
Carte forestière : Année de publication : 1982
Année de révision :

Divisions territoriales en date du 82/4/1
Déclinaison magnétique : 14° ouest
Équidistance des courbes : 50 pieds ou 15,2 mètres

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

31-K-15 S.E.	31-K-16 S.O.	31-J-13 S.E.	31-J-13 S.O.
31-K-10 S.E.	31-K-9 S.O.	31-J-12 S.E.	31-J-12 S.O.
31-K-7 S.E.	31-K-8 S.O.	31-J-5 S.E.	31-J-5 S.O.

31 K/9 S.O.

UG 73

2/48